

Comptes consolidés

EXERCICE 2019

CE RAPPORT A POUR OBJET, CONFORMÉMENT
À LA LOI BANCAIRE, DE PROCÉDER À L'EXAMEN DE
L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, ET D'ANALYSER
LA GESTION DE NOTRE ENTREPRISE AU TRAVERS DE
SES RÉSULTATS FINANCIERS.

CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE



DES SAVOIE

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie en date du 24 janvier 2020 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2020.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	6
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	6
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	6
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	10
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	15
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	19
COMPTE DE RESULTAT	19
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	20
BILAN ACTIF.....	21
BILAN PASSIF	22
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	23
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	25
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	28
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	28
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i>	28
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i>	33
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i>	64
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	68
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	68
3.1 <i>Risque de crédit</i>	68
3.2 <i>Risque de marché</i>	90
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i>	96
3.4 <i>Comptabilité de couverture</i>	99
3.5 <i>Risques opérationnels</i>	106
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	106
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	108
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i>	108

4.2	<i>Produits et charges de commissions.....</i>	109
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	109
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>	111
4.5	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>	111
4.6	<i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.....</i>	111
4.7	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	111
4.8	<i>Charges générales d'exploitation</i>	112
4.9	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	113
4.10	<i>Coût du risque.....</i>	114
4.11	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	115
4.12	<i>Impôts.....</i>	115
4.13	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....</i>	117
5	<i>INFORMATIONS SECTORIELLES</i>	120
5.1	<i>Information sectorielle par secteur opérationnel.....</i>	120
5.2	<i>Information sectorielle par zone géographique</i>	122
6	<i>NOTES RELATIVES AU BILAN.....</i>	123
6.1	<i>Caisse, banques centrales.....</i>	123
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	123
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	124
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>	125
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti.....</i>	127
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	129
6.7	<i>Expositions au risque souverain.....</i>	132
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti.....</i>	133
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....</i>	135
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	136
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers.....</i>	137
6.12	<i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i>	138
6.13	<i>Co-entreprises et entreprises associées.....</i>	138

6.14	<i>Immeubles de placement</i>	139
6.15	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	140
6.16	<i>Écarts d'acquisition</i>	141
6.17	<i>Provisions</i>	141
6.18	<i>Dettes subordonnées</i>	144
6.19	<i>Capitaux propres</i>	144
6.20	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	147
6.21	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	149
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	151
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	151
7.2	<i>Effectif moyen de la période</i>	151
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	151
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	152
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	154
7.6	<i>Paiements à base d'actions</i>	155
7.7	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	155
8	CONTRATS DE LOCATION.....	157
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur</i>	157
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur</i>	158
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	159
10	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	161
11	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	161
11.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i>	162
11.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	165
11.3	<i>Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i>	170
12	IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS	171
13	PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	173
13.1	<i>Information sur les filiales</i>	173
13.2	<i>Composition du périmètre</i>	174
14	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	175
14.1	<i>Participations non consolidées</i>	175

14.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i>	176
15	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019.....	179

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce d'Annecy (France) sous le n° 302 958 491 et le code APE 651D.

Son siège social est établi au 4 Avenue du Pré Félin, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, des 64 Caisses locales, de quatre de ses filiales (Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., CADS Capital, CADS Développement, SETAM), du fonds dédié Adret Gestion ainsi que cinq sociétés techniques de titrisation.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 658 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

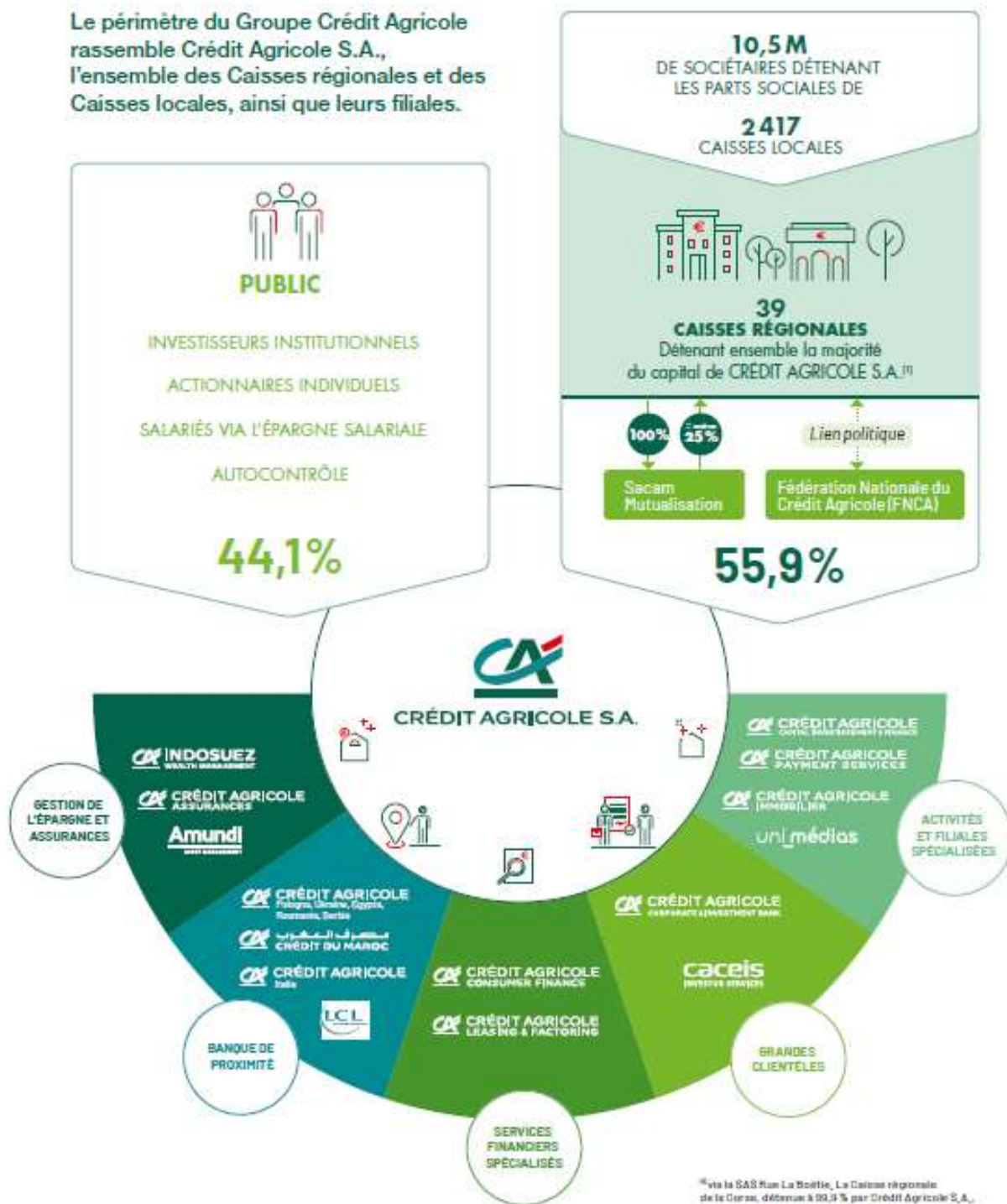
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

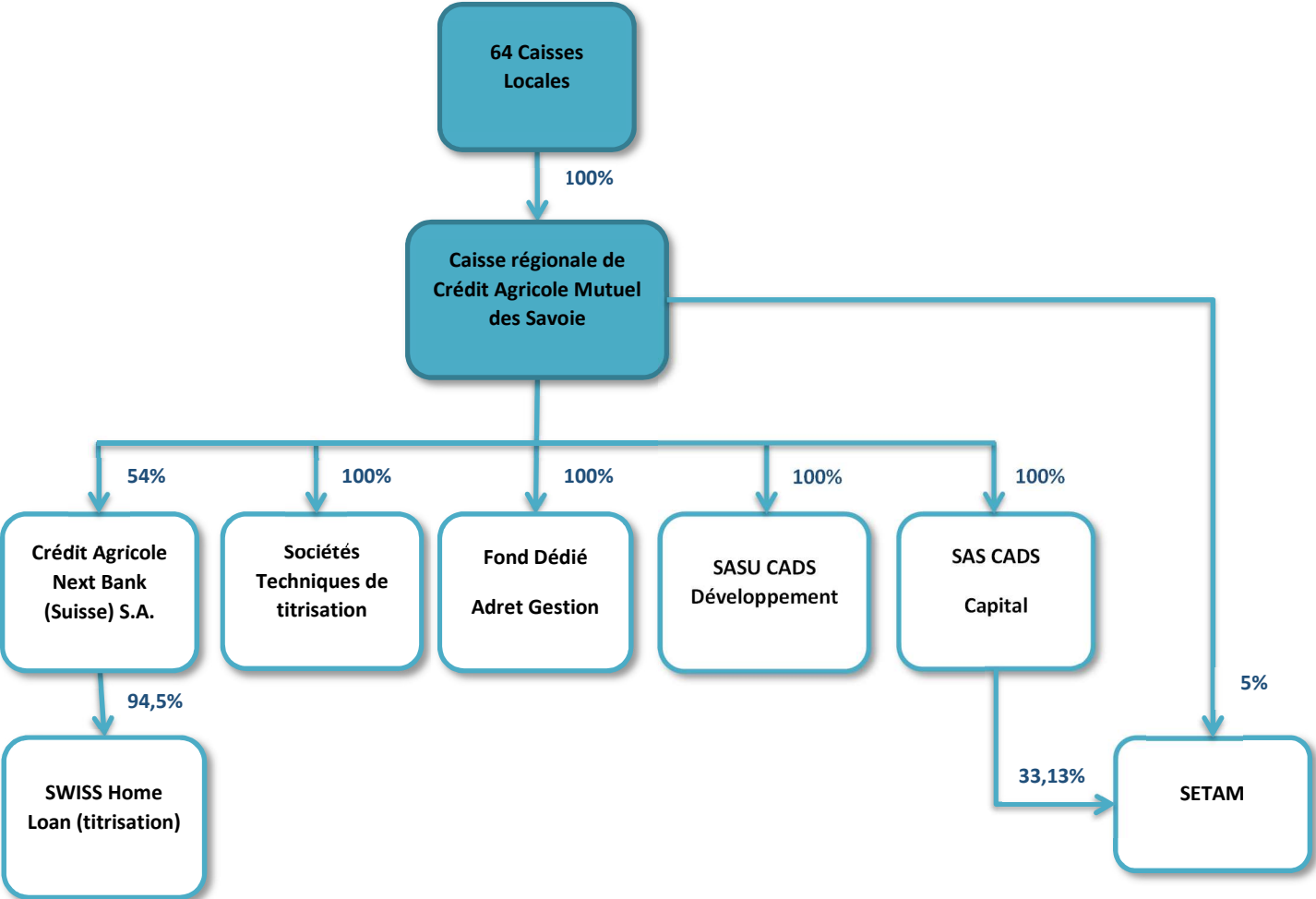
LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

Organigramme du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie :



Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont

été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « *single point of entry* » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

➤ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds

propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Informations relatives aux parties liées

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le comité de direction, comprenant 13 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 276 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2019 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 6,1 millions d'euros, après l'encaissement de 3,7 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 3,5 millions d'euros d'intérêts des BMTN. La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 2,4 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'entité contribue au total bilan à hauteur de 4,8 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019. A cette date les encours de crédits atteignent 4,5 milliards d'euros et augmentent de 4% sur l'année essentiellement en raison des variations de change. Exprimé en francs Suisse, l'encours est en hausse de 35 millions de francs Suisse.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, CANB demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 298 millions d'euros et a perçu en 2019 une commission de 0,6 million d'euros.

CANB a également recours à des emprunts subordonnés pour renforcer ses fonds propres, dont 6 millions de CHF soit 5,5 millions d'euros sont souscrits auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

A fin décembre 2019, la contribution de CANB au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 4,3 millions d'euros contre 6,2 M€ en 2018.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

Cette société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. L'entité contribue de manière non significative au résultat consolidé 2019.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital :

Cette société par actions simplifiée au capital de 1,6 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. L'entité contribue à hauteur de 3,3 millions d'euros au résultat consolidé 2019.

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2019, le total bilan IFRS affichait 158 millions d'euros, pour une contribution au résultat consolidé de +9,5 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 262 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 264,9 millions d'euros. Cette première opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » s'est élevé à -0,1 millions d'euros au 31/12/2019.

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 février 2017. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 30 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 3,6 millions d'euros. Cette seconde opération a été placée sur le marché pour 26,4 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » s'est élevé à +0,01 millions d'euros au 31/12/2019.

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,3 millions d'euros. Cette troisième opération a été placée sur le marché pour 28,5 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » s'est élevé à +0,01 millions d'euros au 31/12/2019.

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 mai 2019. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 352 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT d'un même montant. Cette seconde opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » s'est élevé à -0,2 millions d'euros au 31/12/2019.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31/12/2019 (inchangé par rapport au 31/12/2018). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 49,9 millions d'euros.

Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2019 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 44,9 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 5,0 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (CANB) et Swiss Home Loan, société de titrisation de la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a réalisé une opération de titrisation de crédit habitat hypothécaire suisse en date du 12 décembre 2016. Le montant de l'opération s'est élevé à 200,7 MCHF, dont 154,6 MCHF ont été placés (titres séniors) auprès d'investisseurs extérieurs. Les titres subordonnés, 46,1 MCHF ont été intégralement souscrits par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA possède l'intégralité du capital et conserve la gestion et les risques rattachés aux crédits.

Pour réaliser cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est portée garante dans la limite de 7,9 MCHF.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A. :

La Caisse régionale détient 2,16 % de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	480 445	486 809
Intérêts et charges assimilées	4.1	(214 751)	(204 982)
Commissions (produits)	4.2	250 230	250 320
Commissions (charges)	4.2	(45 620)	(43 768)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	42 520	4 888
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		787	4 724
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		41 732	164
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	38 167	35 169
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>			
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		38 167	35 169
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		9	37
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits des autres activités	4.7	3 287	9 218
Charges des autres activités	4.7	(3 294)	(8 169)
Produit net bancaire		550 993	529 522
Charges générales d'exploitation	4.8	(305 762)	(297 966)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(24 751)	(18 369)
Résultat brut d'exploitation		220 480	213 187
Coût du risque	4.10	(23 324)	(19 093)
Résultat d'exploitation		197 156	194 094
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		4 981	5 975
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	6	89
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		202 143	200 158
Impôts sur les bénéfices	4.12	(55 461)	(52 941)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées			
Résultat net		146 682	147 218
Participations ne donnant pas le contrôle		(3 659)	(5 324)
Résultat net part du Groupe		143 023	141 893

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		146 682	147 218
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(3 482)	1 870
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	80 525	(84 529)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	77 043	(82 659)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(1 915)	2 182
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	75 128	(80 477)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	11 616	14 240
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	(5 844)	(12 540)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	5 772	1 700
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	1 509	3 239
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	7 281	4 939
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	82 409	(75 538)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		229 091	71 679
Dont part du Groupe		220 863	58 854
Dont participations ne donnant pas le contrôle		8 228	12 825
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	(1 775)	(94)

BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	6.1	462 050	467 590
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	677 400	855 555
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		10 281	10 014
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		667 119	845 541
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2- 3.4	19 189	21 883
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 499 351	1 416 074
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 499 351	1 416 074
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	26 195 871	24 286 425
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 043 291	1 621 004
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		23 053 240	21 517 647
<i>Titres de dettes</i>		1 099 339	1 147 775
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		30 763	22 033
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	102 730	97 634
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	317 753	298 175
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		49 911	46 849
Immeubles de placement	6.14	376	441
Immobilisations corporelles (1)	6.15	199 281	143 985
Immobilisations incorporelles	6.15	30 747	31 080
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif		29 585 422	27 687 725

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres évènements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	11 440	9 356
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		11 440	9 356
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	134 018	105 215
Passifs financiers au coût amorti		25 341 042	23 740 365
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	16 480 085	15 622 205
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	8 708 614	7 955 845
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	152 343	162 315
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 224	2 248
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	25 973	27 657
Comptes de régularisation et passifs divers (1)	6.11	338 771	306 591
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions	6.17	109 364	99 526
Dettes subordonnées	6.18	3 680	17 144
Total dettes		25 968 513	24 308 101
Capitaux propres		3 616 909	3 379 624
Capitaux propres part du Groupe		3 445 193	3 216 291
Capital et réserves liées		548 050	525 200
Réserves consolidées		2 468 465	2 341 382
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		285 655	207 815
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		143 023	141 893
Participations ne donnant pas le contrôle		171 716	163 333
Total du passif		29 585 422	27 687 725

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	
	Capital	Prime et réserves consolidées liées au capital	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>En milliers d'euros</i>														
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publié	403 971	2 379 140	2 783 111	176 786	(8 161)	168 625	-	2 951 736	137 980	17 530	(1 614)	15 916	153 895	3 105 631
Impacts nouvelles normes (1)	-	81 830	81 830	(139 465)	261 696	122 231	-	204 061	(3 242)	(555)	554	-	(3 242)	200 819
Capitaux propres au 1er janvier 2018	403 971	2 460 964	2 864 935	37 322	253 532	290 854	-	3 155 790	134 741	16 975	(1 059)	15 916	150 657	3 306 446
Augmentation de capital	16 112	-	16 112	-	-	-	-	16 112	-	-	-	-	-	16 112
Dividendes versés en 2018	-	(16 051)	(16 051)	-	-	-	-	(16 051)	(4 961)	-	-	-	(4 961)	(21 012)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	140	140	-	-	-	-	140	4 811	-	-	-	4 811	4 951
Mouvements liés aux paiements en actions	-	45	45	-	-	-	-	45	2	-	-	-	2	47
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	16 112	(15 866)	246	-	-	-	-	246	(149)	-	-	-	(149)	97
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	72	72	(1 787)	(81 252)	(83 039)	-	(82 967)	-	6 726	775	7 501	7 501	(75 466)
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	141 893	141 893	5 324	-	-	-	5 324	147 217
Autres variations	-	1 330	1 330	-	-	-	-	1 330	-	-	-	-	-	1 330
Capitaux propres au 31 décembre 2018	420 082	2 446 500	2 866 582	35 535	172 280	207 815	141 893	3 216 291	139 916	23 701	(284)	23 417	163 333	3 379 624
Affectation du résultat 2018	-	141 895	141 895	-	-	-	(141 893)	2	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	420 082	2 588 395	3 008 477	35 535	172 280	207 815	-	3 216 293	139 916	23 701	(284)	23 417	163 333	3 379 624
Incidence de l'adoption de la norme IFRS 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité	420 082	2 588 395	3 008 477	35 535	172 280	207 815	-	3 216 293	139 916	23 701	(284)	23 417	163 333	3 379 624
Augmentation de capital	22 850	-	22 850	-	-	-	-	22 850	-	-	-	-	-	22 850
Dividendes versés en 2019	-	(16 528)	(16 528)	-	-	-	-	(16 528)	(4 400)	-	-	-	(4 400)	(20 928)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	167	167	-	-	-	-	167	4 555	-	-	-	4 555	4 722
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	20	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	20
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	22 850	(16 341)	6 509	-	-	-	-	6 509	155	-	-	-	155	6 664
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	1 776	1 776	1 945	75 896	77 840	-	79 616	-	5 337	(768)	4 569	4 569	84 185
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux</i>	-	1 775	1 775	-	(1 775)	(1 775)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit broeur transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	143 023	143 023	3 659	-	-	-	3 659	146 682
Autres variations	-	(248)	(248)	-	-	-	-	(248)	-	-	-	-	-	(248)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	442 932	2 573 582	3 016 514	37 480	248 176	285 656	143 023	3 445 193	143 730	29 038	(1 052)	27 986	171 716	3 616 909

(1) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective (IFRS9)

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres part du groupe du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevaient, en fin d'exercice, à 3 445 193 milliers d'euros, en hausse de 228 901 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 7,1 %).

Cette progression s'explique principalement par :

- + 143 023 milliers d'euros de résultat sur la période,
- 16 528 milliers d'euros de résultat distribué en 2019 au titre de l'affectation des résultats 2018,
- + 79 683 milliers d'euros de variation de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables,
- 4 334 milliers d'euros de variation de juste valeur des dérivés de couverture comptabilisée directement en capitaux propres,
- + 22 850 milliers d'euros d'augmentation de capital des Caisses locales,
- + 6 280 milliers d'euros sur les écarts de réévaluation liés à la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.,
- 2 073 milliers d'euros d'autres variations.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Mutuel des Savoie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt		202 143	200 158
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		24 752	18 370
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		26 808	17 581
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(4 981)	(5 975)
Résultat net des activités d'investissement		(6)	(89)
Résultat net des activités de financement		957	1 826
Autres mouvements		(12 540)	18 319
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		34 989	50 032
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		987 672	400 529
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(670 636)	(711 065)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		222 865	(131)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(6 200)	(44 436)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		1 920	1 693
Impôts versés		(62 906)	(9 327)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		472 715	(362 736)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		709 847	(112 545)
Flux liés aux participations		457	(7 079)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(52 873)	(43 973)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(52 416)	(51 052)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		6 644	55
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(28 091)	(10 193)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(21 447)	(10 138)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		12 177	14 433
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		648 162	(159 302)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		398 788	558 906
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		467 590	379 988
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(68 802)	178 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 052 771	398 788
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		462 050	467 590
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		590 721	(68 802)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		653 983	(160 118)

* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2019, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de la SETAM pour 1 920 milliers euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le paiement des dividendes versés par le groupe Crédit Agricole des Savoie à ses actionnaires, à hauteur de 16 528 milliers d'euros pour l'année 2019 et l'augmentation de capital des Caisses locales à hauteur de 22 850 milliers d'euros.

(3) Le flux de l'exercice correspond essentiellement au remboursement de dettes subordonnées pour 13 600 milliers d'euros, au remboursement d'emprunts pour 13 527 milliers d'euros et au paiement d'intérêts pour 964 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	Oui	1 ^{er} janvier 2019
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	Oui	1 ^{er} janvier 2019 (1)
Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	Oui	1 ^{er} janvier 2019

Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 : - IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i> - IAS 23 <i>Coût d'emprunt</i> - IFRS 3/IFRS 11 <i>Regroupement d'entreprises</i>	15 mars 2019 (UE 2019/412)	Oui Oui Oui	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019
Amendement à IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i> Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	Oui	1 ^{er} janvier 2019
Amendement à IAS 19 <i>Avantages au personnel</i> Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	Oui	1 ^{er} janvier 2019

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité pour les preneurs. IFRS 16 impose pour les preneurs un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16. Selon cette approche, pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 une dette locative égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation égal au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a reclassé la valeur comptable de l'actif et de la dette

comptabilisés selon IAS 17 immédiatement avant la date de première application en tant que droit d'utilisation (immobilisation corporelles) et dette locative (passifs divers) à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.
Conformément à l'IFRIC update de mars 2019 ainsi qu'à la recommandation AMF 2019-13, le Groupe n'a pas pris en considération la décision de l'IFRS IC du 26/11/2019 relative à la détermination de la durée de location IFRS16 dans les états financiers au 31 décembre 2019, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2020. En conséquence, les principes et méthodes comptables des états financiers annuels au 31 décembre 2019 n'ont pas été impactés.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement les baux commerciaux des agences du réseau de proximité et du siège de l'entité Crédit Agricole Next Bank.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à
---	---	----------------------------------	---

			compter du
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	Oui	1 ^{er} janvier 2020
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	Oui	1 ^{er} janvier 2020
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	Oui	1 ^{er} janvier 2020 (1)

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1^{er} janvier 2019

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2019.

Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du groupe Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe et veille à la mise en conformité des entités avec la BMR (Benchmark Regulation). Il a été lancé auprès des entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner les clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence.

Il s'est organisé pour recenser et analyser les impacts induits par la réforme. Une cartographie recense, notamment, l'ensemble des expositions et contrats permettant d'estimer l'exposition consolidée du groupe Crédit Agricole à la réforme.

Les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les suivants :

- EONIA
- Indices critiques définis dans la BMR: Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor + Hibor

Considérant les éléments disponibles à ce jour, pour les contrats Eonia, la période d'incertitude sur le devenir de cet indice devrait se terminer le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, les différents travaux en cours ne permettent pas, à ce stade, d'établir une date de fin d'application.

Au 31 décembre 2019, ce recensement fait apparaître un montant nominal des instruments de couverture impactés par la réforme de zéro euros .

Le Groupe appliquera les amendements à IFRS 9 publiés par l'IASB le 26 septembre 2019 tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre

entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "*Provisionnement pour risque de crédit*").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

○ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminé par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle collecte et vente* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *autre / vente* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des

flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

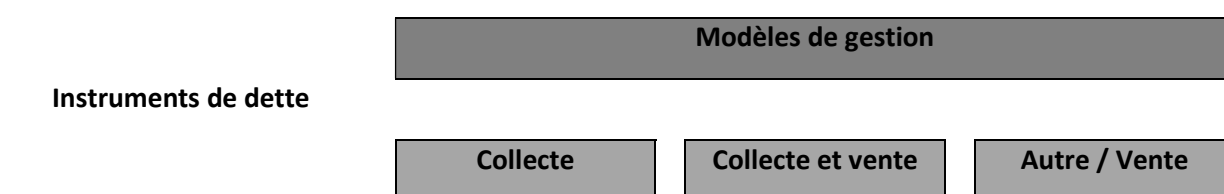
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.
 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1^{ère} étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3^{ème} étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la

définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
 - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de

la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Présentation des buckets sur les crédits sains en devises

Suite au passage à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole a modifié son modèle de dépréciation des créances saines. Ce changement réglementaire a eu des impacts très lourds sur le système d'information du groupe. Les crédits en devises sont actuellement gérés par la chaîne de crédit « IPSO ».

Au niveau national, le groupe a fait le choix de ne pas faire évoluer informatiquement cette chaîne de crédits avec le passage à IFRS 9 et de la remplacer par une nouvelle chaîne de crédit, Loan Services, à horizon 2019/2020. Ainsi, les crédits sains dégradés (bucket 2) en devise du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont présentés en bucket 1 en attendant l'implémentation de la nouvelle chaîne de crédit Loan Services.

A titre d'information, le montant des encours de crédits sains dégradés en devise s'élève au 31/12/2019 à 389,6 millions d'euros et la dépréciation afférente représente 15,9 millions d'euros.

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en Produit Net Bancaire.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
 - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- o Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou *CDS Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ ***Gains ou pertes nets sur instruments financiers***

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ ***Engagements de financement et garanties financières donnés***

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de

bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôts sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	10 à 25 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	5 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
 - sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

- a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019".

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 352 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 301 millions d'euros et pour 51 millions d'euros de titres subordonnés.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est assuré par la Direction des Risques et Organisation. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 31 décembre 2018	1 148 167	(392)	-	-	-	-	1 148 167	(392)	1 147 775
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	1 148 167	(392)	-	-	-	-	1 148 167	(392)	1 147 775
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(48 482)	46	-	-	-	-	(48 482)	46	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	227 986	(98)	-	-	-	-	227 986	(98)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(276 468)	144	-	-	-	-	(276 468)	144	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 099 685	(346)	-	-	-	-	1 099 685	(346)	1 099 339
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	1 099 685	(346)	-	-	-	-	1 099 685	(346)	1 099 339
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 31 décembre 2018	76 159	-	-	-	-	-	76 159	-	76 159
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	76 159	-	-	-	-	-	76 159	-	76 159
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	32 638	-	-	-	-	-	32 638	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	37 954	(4)	-	-	-	-	37 954	(4)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(7 769)	3	-	-	-	-	(7 769)	3	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1	-	-	-	-		1	-
Autres	2 453	-	-	-	-	-	2 453	-	-
Total	108 797	-	-	-	-	-	108 797	-	108 797
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	1		-	-	-	-	1		-
Au 31 décembre 2019	108 798	-	-	-	-	-	108 798	-	108 798
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-	-	-	-	-		-

Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif). les variations des rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 31 décembre 2018	20 227 237	(62 516)	1 201 219	(72 257)	429 119	(205 155)	21 857 575	(339 929)	21 517 647
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(145 544)	(5 965)	74 348	12 294	71 196	(21 915)	-	(15 585)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(559 395)	5 511	559 395	(16 271)			-	(10 760)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	470 194	(12 572)	(470 194)	26 835			-	14 263	
Transferts vers Bucket 3	(76 865)	1 461	(43 011)	2 578	119 876	(30 293)	-	(26 255)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	20 522	(364)	28 157	(848)	(48 679)	8 378	-	7 166	
Total après transferts	20 081 692	(68 481)	1 275 567	(59 963)	500 315	(227 070)	21 857 575	(355 514)	21 502 061
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 611 658	9 009	(33 031)	(15 303)	(90 345)	20 464	1 488 281	14 170	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	3 980 369	(15 246)	176 975	(19 735)			4 157 344	(34 981)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 509 364)	14 075	(216 700)	13 706	(71 989)	37 452	(2 798 052)	65 233	
Passages à perte					(19 888)	15 508	(19 888)	15 508	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(6)	24	(227)	364	(233)	388	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10 224		(9 114)		(35 300)		(34 190)	
Autres	140 653	(45)	6 700	(185)	1 758	2 441	149 111	2 212	
Total	21 693 350	(59 472)	1 242 537	(75 266)	409 970	(206 606)	23 345 856	(341 344)	23 004 512
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	23 486		(951)		26 193		48 728		
Au 31 décembre 2019	21 716 836	(59 472)	1 241 586	(75 266)	436 163	(206 606)	23 394 584	(341 344)	23 053 240
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des rattachées

Concernant la présentation par buckets des crédits sains en devises, il convient de se reporter à la note « 1.2 Principes et méthodes comptables ».

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Néant

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 31 décembre 2018	1 506 551	(7 872)	35 895	(2 573)	11 131	(160)	1 553 578	(10 605)	1 542 972
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(9 440)	(121)	9 010	454	430	(32)	-	301	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(20 060)	165	20 060	(316)			-	(151)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	10 909	(284)	(10 909)	766			-	482	
Transferts vers Bucket 3	(517)	10	(250)	13	767	(61)	-	(38)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	228	(12)	109	(9)	(337)	29	-	8	
Total après transferts	1 497 111	(7 993)	44 905	(2 119)	11 561	(192)	1 553 578	(10 304)	1 543 273
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	264 086	(111)	(2 249)	(534)	806	(295)	262 643	(940)	
Nouveaux engagements donnés	1 073 978	(3 620)	25 779	(901)			1 099 757	(4 521)	
Extinction des engagements	(812 885)	4 508	(27 857)	697	(3 261)	102	(844 003)	5 307	
Passages à perte	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(931)		(330)		(397)		(1 658)	
Autres	2 993	(68)	(171)	-	4 068	-	6 890	(68)	
Au 31 décembre 2019	1 761 197	(8 105)	42 657	(2 653)	12 367	(487)	1 816 221	(11 245)	1 804 977

Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 31 décembre 2018	886 372	(1 625)	20 706	(2 378)	28 481	(7 835)	935 559	(11 838)	923 721
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(14 595)	(63)	13 409	(705)	1 186	(140)	-	(908)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(27 188)	289	27 188	(2 211)			-	(1 922)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	12 948	(358)	(12 948)	1 449			-	1 091	
Transferts vers Bucket 3	(506)	17	(867)	60	1 373	(165)	-	(88)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 2)	151	(11)	36	(3)	(187)	25	-	11	
Total après transferts	871 777	(1 688)	34 115	(3 083)	29 667	(7 975)	935 559	(12 746)	927 744
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(375 032)	661	(17 472)	960	12 396	2 334	(375 177)	3 955	
Nouveaux engagements donnés	196 133	(503)	16 385	(650)			212 518	(1 153)	
Extinction des engagements	(568 105)	971	(33 857)	2 368	(4 261)	2 334	(606 223)	5 673	
Passages à perte					-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		193		(758)		-		(565)	
Autres	(3 060)	-	-	-	16 657	-	18 528	-	
Au 31 décembre 2019	501 676	(1 027)	16 643	(2 123)	42 063	(5 641)	560 382	(8 791)	551 591

Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	243 841	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 281	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	233 560	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	19 189	-	-	-	-	-
Total	263 030	-	-	-	-	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	377 088	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 014	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	367 074	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	21 883	-	-	-	-	-
Total	398 971	-	-	-	-	-

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	24 261 378	-	6 661 390	612 753	6 724 418	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	229 557	-	80 744	6 761	63 197	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	108 798	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	23 053 240	-	6 661 390	612 753	6 724 418	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	229 557	-	80 744	6 761	63 197	-
Titres de dettes	1 099 339	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	24 261 378	-	6 661 390	612 753	6 724 418	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	229 557	-	80 744	6 761	63 197	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	22 741 580	-	6 280 675	600 331	6 072 295	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	223 964	-	88 707	8 085	59 108	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	76 159	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	21 517 647	-	6 280 675	600 331	6 072 295	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	223 964	-	88 707	8 085	59 108	-
Titres de dettes	1 147 775	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	22 741 580	-	6 280 675	600 331	6 072 295	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	223 964	-	88 707	8 085	59 108	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	551 591	-	-	-	-	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	36 422	-	-	-	-	-
Engagements de financement	1 804 977	-	192 410	31 327	148 720	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	11 880	-	172	623	1 057	-
Total	2 356 568	-	192 410	31 327	148 720	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	48 302	-	172	623	1 057	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	928 652	-	-	-	8 560	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	20 646	-	-	-	-	-
Engagements de financement	1 542 972	-	145 525	33 930	151 182	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	10 971	-	297	695	909	-
Total	2 471 624	-	145 525	33 930	159 742	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	31 617	-	297	695	909	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>En milliers d'euros</i>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou perte nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	270	10 667	9 219
Valeur comptable brute avant modification	270	10 673	9 446
Gains ou perte nets de la modification	-	(6)	(227)
Titres de dettes	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou perte nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>En milliers d'euros</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur la clientèle	-
Total	-

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée

dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 633 011	10 866		14 643 877	13 429 097	21 107		13 450 204
	0,5% < PD ≤ 2%	2 379 008	12 359		2 391 367	2 266 585	51 411		2 317 996
	2% < PD ≤ 20%	1 670 414	740 437		2 410 851	1 729 259	689 991		2 419 250
	20% < PD < 100%		201 456		239 099		179 968		179 968
	PD = 100%			349 651	349 651			338 566	338 566
Total Clientèle de détail		18 720 076	965 119	349 651	20 034 845	17 424 941	942 477	338 566	18 705 984
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	3 078 972	3 187		3 082 159	3 496 703	3 589		3 500 292
	0,6% < PD ≤ 12%	1 126 271	131 395		1 257 666	529 919	197 351		727 270
	12% < PD < 100%		141 885		141 885		57 802		57 802
	PD = 100%			86 512	86 512			-	90 553
Total Hors clientèle de détail		4 205 243	276 467	86 512	4 568 222	4 026 622	258 742	90 553	4 375 917
Dépréciations		(59 818)	(75 266)	(206 606)	(341 690)	(62 908)	(72 257)	(205 155)	(340 321)
Total		22 865 501	1 166 320	229 557	24 261 378	21 388 654	1 128 962	223 964	22 741 580

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	845 640	40		845 680	596 972	379		597 351
	0,5% < PD ≤ 2%	154 220	275		154 495	183 830	1 781		185 611
	2% < PD ≤ 20%	90 193	15 777		104 164	171 876	14 923		186 799
	20% < PD < 100%		8 781		10 587		6 584		6 584
	PD = 100%			6 402	6 402			4 807	4 807
Total Clientèle de détail		1 090 053	24 873	6 402	1 121 328	952 678	23 667	4 807	981 153
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	461 041	295		461 336	391 770	-		391 770
	0,6% < PD ≤ 12%	210 103	4 125		214 228	162 103	10 547		172 650
	12% < PD < 100%		13 364		13 364		1 681		1 681
	PD = 100%			5 965	5 965			6 324	6 324
Total Hors clientèle de détail		671 144	17 784	5 965	694 893	553 873	12 228	6 324	572 425
Provisions (1)		(8 105)	(2 653)	(487)	(11 245)	(7 872)	(2 573)	(160)	(10 605)
Total		1 753 093	40 004	11 880	1 804 977	1 498 679	33 322	10 971	1 542 972

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	140 593	-		140 593	41 737	-		41 737
	0,5% < PD ≤ 2%	24 145	-		24 145	103 924	228		104 152
	2% < PD ≤ 20%	15 317	2 486		17 803	70 930	3 302		74 232
	20% < PD < 100%		717		717		2 273		2 273
	PD = 100%			34 601	34 601			19 180	19 180
Total Clientèle de détail		180 055	3 203	34 601	217 859	216 591	5 803	19 180	241 574
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	170 207	-		170 207	551 525	-		551 525
	0,6% < PD ≤ 12%	151 414	4 941		156 355	118 256	12 482		130 738
	12% < PD < 100%		8 499		8 499		2 421		2 421
	PD = 100%			7 462	7 462			9 301	9 301
Total Hors clientèle de détail		321 621	13 440	7 462	342 523	669 781	14 903	9 301	693 985
Provisions (1)		(1 027)	(2 123)	(5 641)	(8 791)	(1 625)	(2 378)	(7 835)	(11 838)
TOTAL		500 649	14 520	36 422	551 591	884 747	18 328	20 646	923 721

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Néant

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	1 386 182	5 444	-	1 391 626
Etablissements de crédit	267 951	-	-	267 951
Grandes entreprises	2 551 110	271 024	86 512	2 908 646
Clientèle de détail	18 720 076	965 118	349 651	20 034 844
Dépréciations	(59 818)	(75 266)	(206 606)	(341 690)
Total	22 865 501	1 166 320	229 557	24 261 378

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	1 357 715	6 141	-	1 363 856
Etablissements de crédit	252 930	-	-	252 930
Grandes entreprises	2 415 977	252 601	90 553	2 759 131
Clientèle de détail	17 424 941	942 477	338 566	18 705 984
Dépréciations	(62 908)	(72 257)	(205 155)	(340 321)
Total	21 388 654	1 128 962	223 964	22 741 580

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

Néant

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration générale	1 438	1 246
Grandes entreprises	3 259 437	3 052 858
Clientèle de détail	5 447 739	4 901 741
Total Dettes envers la clientèle	8 708 614	7 955 845

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	63 572	-	-	63 572
Grandes entreprises	607 572	17 784	5 965	631 321
Clientèle de détail	1 090 053	24 873	6 402	1 121 328
Provisions (1)	(8 105)	(2 653)	(487)	(11 245)
Total	1 753 093	40 004	11 880	1 804 977

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	49 037	-	-	49 037
Grandes entreprises	504 836	12 228	6 324	523 388
Clientèle de détail	952 678	23 667	4 807	981 153
Provisions	(7 872)	(2 573)	(160)	(10 605)
Total	1 498 679	33 322	10 971	1 542 972

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	4 090			4 090
Etablissements de crédit	6 977			6 977
Grandes entreprises	310 554	13 440	7 462	331 456
Clientèle de détail	180 055	3 203	34 601	217 859
Provisions (1)	(1 027)	(2 123)	(5 641)	(8 791)
Total	500 649	14 520	36 422	551 591

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	3 175			3 175
Etablissements de crédit	476			476
Grandes entreprises	666 130	14 903	9 301	690 334
Clientèle de détail	216 591	5 803	19 180	241 574
Provisions	(1 625)	(2 378)	(7 835)	(11 838)
Total	884 747	18 328	20 646	923 721

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	17 755 001	1 063 556	364 802	19 183 359
Autres pays de l'Union européenne	752 476	17 563	4 871	774 909
Autres pays d'Europe	4 338 452	155 419	64 958	4 558 829
Amérique du Nord	15 030	1 369	146	16 546
Amériques centrale et du Sud	1 761	992	189	2 942
Afrique et Moyen-Orient	26 080	1 673	726	28 478
Asie et Océanie (hors Japon)	35 986	43	471	36 499
Japon	534	972	1	1 507
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Dépréciations	(59 818)	(75 266)	(206 606)	(341 690)
Total	22 865 501	1 166 320	229 557	24 261 378

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	16 607 524	1 026 245	363 548	17 997 317
Autres pays de l'Union européenne	803 383	17 380	5 682	826 444
Autres pays d'Europe	3 966 368	149 781	57 902	4 174 051
Amérique du Nord	14 540	2 525	46	17 111
Amériques centrale et du Sud	2 342	1 038	190	3 570
Afrique et Moyen-Orient	23 088	4 005	1 559	28 652
Asie et Océanie (hors Japon)	32 817	246	193	33 256
Japon	1 500	-	-	1 500
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Dépréciations	(62 908)	(72 257)	(205 155)	(340 321)
Total	21 388 654	1 128 962	223 964	22 741 580

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

Néant

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	7 728 698	6 979 728
Autres pays de l'Union européenne	117 908	151 050
Autres pays d'Europe	828 836	798 684
Amérique du Nord	9 112	5 866
Amériques centrale et du Sud	1 348	1 054
Afrique et Moyen-Orient	11 942	9 886
Asie et Océanie (hors Japon)	10 614	9 266
Japon	156	311
Total Dettes envers la clientèle	8 708 614	7 955 845

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 634 511	41 647	8 770	1 684 928
Autres pays de l'Union européenne	9 247	7	1 359	10 614
Autres pays d'Europe	116 655	1 001	2 238	119 894
Amérique du Nord (1)	111	2	-	113
Amériques centrale et du Sud	18	-	-	18
Afrique et Moyen-Orient	158	-	-	158
Asie et Océanie (hors Japon)	496	-	-	496
Japon	2	-	-	2
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(8 105)	(2 653)	(487)	(11 245)
Total	1 753 093	40 004	11 880	1 804 977

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 468 462	35 383	8 270	1 512 116
Autres pays de l'Union européenne	9 570	13	759	10 342
Autres pays d'Europe	27 253	497	2 101	29 851
Amérique du Nord	419	1	1	421
Amériques centrale et du Sud	15	-	-	15
Afrique et Moyen-Orient	338	-	-	338
Asie et Océanie (hors Japon)	491	1	-	492
Japon	3	-	-	3
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions	(7 872)	(2 573)	(160)	(10 605)
Total	1 498 679	33 322	10 971	1 542 972

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	500 925	16 633	42 063	559 621
Autres pays de l'Union européenne	496	10	-	506
Autres pays d'Europe	214	-	-	214
Amérique du Nord	41	-	-	41
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(1 027)	(2 123)	(5 641)	(8 791)
Total	500 649	14 520	36 422	551 591

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	885 837	20 696	28 350	934 883
Autres pays de l'Union européenne	432	10	-	442
Autres pays d'Europe	103	-	131	234
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions	(1 625)	(2 378)	(7 835)	(11 838)
Total	884 747	18 328	20 646	923 721

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	93 841	24 309	-	67 991	78 323	695	4 205	13 621	115 845
Administration générale	15 921	-	-	-	152	-	-	-	-
Grandes entreprises	15 601	1 124	-	14 983	6 007	-	573	2 129	19 872
Clientèle de détail	62 319	23 185	-	53 008	72 164	695	3 632	11 492	95 973
Total	93 841	24 309	-	67 991	78 323	695	4 205	13 621	115 845

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	112 457	9 791	-	99 154	40 897	23	7 055	10 023	109 563
Administration générale	206	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	21 825	2 401	-	15 817	5 572	-	612	1 549	19 199
Clientèle de détail	90 426	7 390	-	83 337	35 325	23	6 443	8 474	90 364
Total	112 457	9 791	-	99 154	40 897	23	7 055	10 023	109 563

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion, paragraphe 2.5.3.2)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt				788	570	8 193	9 551
Swaps de taux d'intérêts				788	565	6 967	8 320
Caps-floors-collars					5	1 226	1 231
Instruments de devises							
Autres instruments							
Sous-total				788	570	8 193	9 551
Opérations de change à terme				709	1 827	7 102	9 638
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				1 497	2 397	15 295	19 189

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt				2	943	5 505	6 450
Swaps de taux d'intérêts				1	936	1 615	2 552
Caps-floors-collars				1	7	3 890	3 898
Instruments de devises							
Autres instruments							
Sous-total				2	943	5 505	6 450
Opérations de change à terme				1 136	3 545	10 752	15 433
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				1 138	4 488	16 257	21 883

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2019	31/12/2019

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				2 169	17 638	107 899	127 706
Swaps de taux d'intérêts				2 169	17 638	107 899	127 706
Instruments de devises							
Autres instruments							
Sous-total				2 169	17 638	107 899	127 706
Opérations de change à terme				1 491	2 181	2 640	6 312
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				3 660	19 819	110 539	134 018

	31/12/2018			31/12/2018			
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt				193	15 795	82 971	98 960
Swaps de taux d'intérêts				193	15 795	82 971	98 960
Instruments de devises							
Autres instruments							
Sous-total				193	15 795	82 971	98 960
Opérations de change à terme				2 363	1 509	2 383	6 255
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				2 556	17 304	85 354	105 215

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2019			31/12/2019			
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	38			1 223	2 091	5 923	9 275
Futures	38						38
Swaps de taux d'intérêts				1 223	2 072	4 753	8 048
Caps-floors-collars					19	1 170	1 189
Instruments de devises et or							
Autres instruments				1	8	70	79
Autres				1	8	70	79
Sous-total	38			1 224	2 099	5 993	9 354
Opérations de change à terme				927			927
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	38			2 151	2 099	5 993	10 281

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt				513	4 544	3 585	8 642
Swaps de taux d'intérêts				513	4 544	2 906	7 963
Caps-floors-collars						679	679
Instruments de devises et or							
Autres instruments					3	150	153
Autres					3	150	153
Sous-total				513	4 547	3 735	8 795
Opérations de change à terme				1 219			1 219
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				1 732	4 547	3 735	10 014

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt				826	29	5 978	6 833
Swaps de taux d'intérêts				826	10	4 808	5 644
Caps-floors-collars					19	1 170	1 189
Instruments de devises et or				1 665		40	1 705
Opérations fermes de change				1 665			1 665
Options de change						40	40
Autres instruments					6	2 243	2 249
Autres					6	2 243	2 249
Sous-total				2 491	35	8 261	10 787
Opérations de change à terme				653		653	
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif				3 144	35	8 261	11 440

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2018			
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	66	-	-	-	368	3 655	4 089
Futures	66	-	-	-	-	-	66
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	368	2 976	3 344
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	679	679
Instruments de devises et or	-	-	-	1 378	1 494	42	2 914
Opérations fermes de change	-	-	-	1 378	1 494	-	2 872
Options de change	-	-	-	-	-	42	42
Autres instruments	-	-	-	-	29	1 195	1 224
Autres	-	-	-	-	29	1 195	1 224
Sous-total	66	-	-	1 378	1 891	4 892	8 227
Opérations de change à terme	-	-	-	1 129	-	-	1 129
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	66	-	-	2 507	1 891	4 892	9 356

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de taux d'intérêt	4 763 196	4 476 508
Futures	3 751	11 938
Swaps de taux d'intérêts	3 960 232	3 569 708
Caps-floors-collars	799 213	894 862
Instruments de devises et or	104 962	133 630
Options de change	104 962	133 630
Autres instruments		
Sous-total	4 868 158	4 610 138
Opérations de change à terme	784 460	913 490
Total notionnels	5 652 618	5 523 628

Risque de change

(cf. Rapport de gestion paragraphe 2.5.3.2)

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 2.5.3.3)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	699 748	81 689	487 076	774 703	75	2 043 291
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	795 374	1 438 782	5 707 000	15 400 468	52 960	23 394 584
Total	1 495 122	1 520 471	6 194 076	16 175 171	53 035	25 437 876
Dépréciations	-	-	-	-	-	(341 344)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-	-	-	-	-	25 096 532

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	210 025	54 344	550 989	805 571	74	1 621 004
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	724 919	1 387 339	5 408 556	14 302 466	34 296	21 857 575
Total	934 944	1 441 683	5 959 546	15 108 037	34 370	23 478 579
Dépréciations	-	-	-	-	-	(339 929)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-	-	-	-	-	23 138 650

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	

Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 152 698	3 530 717	5 911 131	4 885 539	-	16 480 085
Dettes envers la clientèle	7 939 986	133 363	627 482	7 783	-	8 708 614
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	10 092 684	3 664 080	6 538 612	4 893 323	-	25 188 700

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 341 420	3 067 787	5 355 179	4 857 820	-	15 622 205
Dettes envers la clientèle	7 136 131	156 832	655 623	4 934	2 325	7 955 845
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	9 477 551	3 224 618	6 010 802	4 862 754	2 325	23 578 050

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse		79	300			379
Emprunts obligataires	9		107 923	44 032		151 964
Total dettes représentées par un titre	9	79	108 223	44 032		152 343
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		3 680		(21)	21	3 680
Total dettes subordonnées		3 680		(21)	21	3 680

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	2	379				381
Emprunts obligataires	12		114 362	47 560		161 934
Total dettes représentées par un titre	14	379	114 362	47 560		162 315
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	4	13 562	3 562	228	(213)	17 144
Total dettes subordonnées	4	13 562	3 562	228	(213)	17 144

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	-	(29)	-	-	-	(29)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	16 009	110 115	-	-	-	126 124

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	9 551	127 706	4 116 196	6 450	98 960	3 845 150
Taux d'intérêt	9 551	127 706	4 116 196	6 450	98 960	3 845 150
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	9 638	6 312	-	15 433	6 255	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	9 638	6 312	-	15 433	6 255	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés de couverture	19 189	134 018	4 116 196	21 883	105 215	3 845 150

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	510 225	1 412 284	2 193 687	4 116 196
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	510 225	704 702	2 157 128	3 372 055
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	707 582	36 559	744 141
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	510 225	1 412 284	2 193 687	4 116 196
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	-	-	-	510 225	1 412 284	2 193 687	4 116 196

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	8 906	917 533	2 918 711	3 845 150
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	8 906	902 158	2 086 208	2 997 272
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	15 375	832 503	847 878
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	8 906	917 533	2 918 711	3 845 150
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	-	-	-	8 906	917 533	2 918 711	3 845 150

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2019				31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>								
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	4 681	94 466	(20 845)	2 631 315	5 238	74 830	(2 351)	2 465 855
Taux d'intérêt	4 681	94 466	(20 845)	2 631 315	5 238	74 830	(2 351)	2 465 855
Instruments fermes	3 450	94 466	(17 583)	1 887 174	1 340	74 830	1 347	1 617 977
Instruments conditionnels	1 231	-	(3 262)	744 141	3 898	-	(3 698)	847 878
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	4 681	94 466	(20 845)	2 631 315	5 238	74 830	(2 351)	2 465 855
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	4 870	33 240	(4 638)	1 484 881	1 212	24 130	(13 327)	1 379 295
Total couverture de juste valeur	9 551	127 706	(25 483)	4 116 196	6 450	98 960	(15 678)	3 845 150

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Éléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2019				31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 546 250	110 467	-	13 392	2 454 884	97 075	-	(6 041)
Taux d'intérêt	2 546 250	110 467	-	13 392	2 454 884	97 075	-	(6 041)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	2 546 250	110 467	-	13 392	2 454 884	97 075	-	(6 041)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	(41)	(43)	3	3	-	4
Taux d'intérêt	-	-	(41)	(43)	3	3	-	4
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	-	-	(41)	(43)	3	3	-	4

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 295 152	882	1 300 329	1 000
Total - Actifs	1 295 152	882	1 300 329	1 000
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	182 759	1 465	179 448	2 800
Total - Passifs	182 759	1 465	179 448	2 800

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2019			31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>En milliers d'euros</i>						
Taux d'intérêt	(25 483)	17 917	(7 566)	(15 678)	2 652	(13 026)
Total	(25 483)	17 917	(7 566)	(15 678)	2 652	(13 026)

➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger
Instruments dérivés de couverture

	31/12/2019				31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>								
Couverture de flux de trésorerie								
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	9 638	6 312	(5 844)	-	15 433	6 255	(12 540)	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	9 638	6 312	(5 844)	-	15 433	6 255	(12 540)	-
Instruments fermes	9 638	6 312	(5 844)	-	15 433	6 255	(12 540)	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	9 638	6 312	(5 844)	-	15 433	6 255	(12 540)	-
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	9 638	6 312	(5 844)	-	15 433	6 255	(12 540)	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2019			31/12/2018		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé e sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>En milliers d'euros</i>						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	(4)	-	-	-
Change	(5 844)	-	-	(12 540)	-	9
Autres	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(5 844)	-	(4)	(12 540)	-	9
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	(5 844)	-	(4)	(12 540)	-	9

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 2.5.3.6)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2019 comme en 2018 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a respecté les exigences réglementaires.

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	478 269	480 418
Opérations avec les établissements de crédit	5 269	7 750
Opérations internes au Crédit Agricole	57 347	60 178
Opérations avec la clientèle	403 961	399 731
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	11 692	12 759
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 176	6 391
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	480 445	486 809
Sur les passifs financiers au coût amorti	(171 749)	(169 872)
Opérations avec les établissements de crédit	(19 926)	(19 540)
Opérations internes au Crédit Agricole	(117 517)	(120 205)
Opérations avec la clientèle	(33 585)	(28 360)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(252)	(275)
Dettes subordonnées	(469)	(1 492)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(42 848)	(35 131)
Autres intérêts et charges assimilées	(154)	21
Charges d'intérêts	(214 751)	(204 982)

(1) dont 10 001 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2019 contre 10 997 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) dont 790 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2019 contre 1 092 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	520	(1 433)	(912)	397	(1 605)	(1 208)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 404	(20 668)	(7 264)	15 862	(19 327)	(3 465)
Sur opérations avec la clientèle	69 138	(2 639)	66 499	69 188	(2 322)	66 866
Sur opérations de change	781	-	781	554	-	554
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	(20)	(20)	-	(21)	(21)
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	162 818	(20 857)	141 961	160 715	(20 491)	140 224
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 570	(4)	3 566	3 604	(3)	3 601
Total Produits et charges de commissions	250 230	(45 620)	204 610	250 320	(43 768)	206 552

Les produits de commissions de l'ensemble des opérations ci-dessus sont portés majoritairement par les activités de Banque de détail en France.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes reçus	447	421
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(698)	3 552
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	222	12
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPP1	19 799	(7 871)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	23 155	21 150
Résultat de la comptabilité de couverture	(405)	(12 376)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	42 520	4 888

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	82 422	(82 667)	(245)	60 064	(67 821)	(7 757)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	48 590	(27 994)	20 596	24 820	(30 216)	(5 396)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	33 832	(54 673)	(20 841)	35 244	(37 605)	(2 361)
Couverture de flux de trésorerie	12	(16)	(4)	9		9
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	12	(16)	(4)	9		9
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	20 532	(20 688)	(156)	20 827	(25 455)	(4 628)
Variations de juste valeur des éléments couverts	12 585	(8 103)	4 482	17 076	(8 379)	8 697
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	7 947	(12 585)	(4 638)	3 751	(17 076)	(13 325)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Total Résultat de la comptabilité de couverture	102 966	(103 371)	(405)	80 900	(93 276)	(12 376)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

Au 31 décembre 2019, le résultat de couverture n'est pas nul du fait de l'impact de l'étalement de primes comptabilisées dans ces mêmes comptes : -156 milliers d'euros sur les soultes sur swaps, 249 milliers d'euros sur CVA-DVA. A noter que l'étalement des primes sur CAP est désormais présenté dans la variation de juste valeur de l'élément couvert et non plus présenté en MIG comme en 2018.

Au 31 décembre 2018, le résultat de couverture n'est pas nul du fait de l'impact de l'étalement de primes comptabilisées dans ces mêmes comptes : -7 899 milliers d'euros sur les caps, -157 milliers d'euros sur les soultes sur swaps, 143 milliers d'euros sur CVA-DVA, -4 472 d'écart de réévaluation sur les swaps déqualifiés et 9 milliers d'euros d'écart autre.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	38 167	35 169
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	38 167	35 169

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	9	37
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	9	37
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	9	37

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(66)	(101)
Autres produits (charges) nets	59	1 150
Produits (charges) des autres activités	(7)	1 049

4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	(181 167)	(177 426)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(16 176)	(14 777)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(108 420)	(105 764)
Charges générales d'exploitation	(305 762)	(297 966)

(1) Dont 3 463 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 31 décembre 2019.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2019 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

<i>En milliers d'euros</i>	EY		Mazars		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	497	354	87	98	587
Emetteur	71	113	87	98	158
Filiales intégrées globalement	426	241			429
Services autres que la certification des comptes	17	27	7	7	24
Emetteur	16	26	7	7	23
Filiales intégrées globalement	1	1			1
Total	514	381	94	105	611

Le montant total des honoraires de EY, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 87 milliers d'euros, dont 71 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, et 16 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (revue du rapport de gestion, du rapport financier, des conventions réglementées et des travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Le montant total des honoraires de Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 94 milliers d'euros, dont 87 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, et 7 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (revue du rapport de gestion, du rapport financier, des conventions réglementées et des travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, consolidées par intégration globale :

<i>En milliers d'euros</i>	PwC		Autres		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3		5	4	5
Services autres que la certification des comptes					
Total	3		5	4	5

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	(24 947)	(17 468)
Immobilisations corporelles (1)	(24 922)	(17 427)
Immobilisations incorporelles	(25)	(41)
Dotations (reprises) aux dépréciations	196	(901)
Immobilisations corporelles (2)	196	-
Immobilisations incorporelles	-	(901)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(24 751)	(18 369)

(1) Dont 4 221 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

(2) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	919	(778)
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	3 571	(6 072)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 136	(6 007)
Engagements par signature	434	(66)
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(2 651)	5 294
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(2 825)	4 362
Engagements par signature	174	932
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(16 338)	(13 770)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(18 205)	(14 263)
Engagements par signature	1 867	493
Autres actifs	(1)	73
Risques et charges	(4 654)	(2 943)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(20 073)	(17 418)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(3 706)	(2 161)
Récupérations sur prêts et créances	689	805
comptabilisés au coût amorti	689	805
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(233)	(319)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
Coût du risque	(23 324)	(19 093)

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	7	89
Plus-values de cession	319	670
Moins-values de cession	(312)	(581)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(1)	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	89

4.12 Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt courant	(58 106)	(52 753)
Charge d'impôt différé	2 645	(188)
Total Charge d'impôt	(55 461)	(52 941)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	197 162	34,43%	(67 883)
Effet des différences permanentes			(10 829)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			2 807
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			484
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			8 094
Taux et charge effectifs d'impôt		28,13%	(55 461)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	194 183	34,43%	(66 857)
Effet des différences permanentes			(2 555)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			2 472
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			(5 929)
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			6 724
Taux et charge effectifs d'impôt		27,26%	(52 941)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	11 616	14 240
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	11 616	14 240
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(5 844)	(12 540)
Ecart de réévaluation de la période	(5 844)	(12 540)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 509	3 239
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	7 281	4 939
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(3 482)	1 870
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	80 525	(84 529)
Ecart de réévaluation de la période	82 196	(84 931)
Transferts en réserves	(1 785)	(94)
Autres variations	114	496
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 915)	2 182
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	75 128	(80 477)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	82 409	(75 538)
Dont part du Groupe	77 840	(83 039)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	4 569	7 501

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	52 515	-	52 516	28 814	11 616	-	11 616	6 279	64 131	-	64 132	35 093
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	9 061	(2 340)	6 721	6 721	(5 844)	1 509	(4 335)	(4 335)	3 217	(831)	2 386	2 386
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	61 576	(2 340)	59 237	35 535	5 772	1 509	7 281	1 944	67 348	(831)	66 518	37 479
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	61 576	(2 340)	59 237	35 535	5 772	1 509	7 281	1 944	67 348	(831)	66 518	37 479
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(11 257)	2 838	(8 419)	(7 541)	(3 482)	461	(3 021)	(2 065)	(14 739)	3 299	(11 440)	(9 606)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	187 768	(7 352)	180 417	179 823	80 525	(2 376)	78 149	77 961	268 293	(9 728)	258 566	257 784
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	176 511	(4 514)	171 998	172 282	77 043	(1 915)	75 128	75 896	253 554	(6 429)	247 126	248 178
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	176 511	(4 514)	171 998	172 282	77 043	(1 915)	75 128	75 896	253 554	(6 429)	247 126	248 178
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	238 087	(6 854)	231 235	207 817	82 815	(406)	82 409	77 840	320 902	(7 260)	313 644	285 657

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	38 274	-	38 274	21 300	38 275	-	38 275	21 300	14 240	-	14 241	7 514	52 515	-	52 516	28 814
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	159 210	(19 191)	140 020	139 464	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	21 601	(5 579)	16 022	16 022	21 601	(5 579)	16 022	16 022	(12 540)	3 239	(9 301)	(9 301)	9 061	(2 340)	6 721	6 721
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	219 086	(24 770)	194 316	176 786	59 876	(5 579)	54 297	37 322	1 700	3 239	4 940	(1 787)	61 576	(2 340)	59 237	35 535
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	219 086	(24 770)	194 316	176 786	59 876	(5 579)	54 296	37 322	1 700	3 239	4 941	(1 787)	61 576	(2 340)	59 237	35 535
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	1 869	(514)	1 356	620	(11 257)	2 838	(8 419)	(7 541)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					272 297	(10 048)	262 250	261 695	(84 529)	2 696	(81 833)	(81 872)	187 768	(7 352)	180 417	179 823
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	259 171	(6 696)	252 475	253 534	(82 660)	2 182	(80 477)	(81 252)	176 511	(4 514)	171 998	172 282
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	259 171	(6 696)	252 475	253 534	(82 660)	2 182	(80 477)	(81 252)	176 511	(4 514)	171 998	172 282
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	205 959	(21 419)	184 542	168 625	319 047	(12 275)	306 771	290 856	(80 960)	5 421	(75 536)	(83 039)	238 087	(6 854)	231 235	207 817

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

A l'exception de la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., spécialisée dans la banque de détail en Suisse, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie opère, directement ou indirectement, dans le secteur de la banque de détail en France, dans le sens où il n'est que le prolongement des activités traditionnelles de la Caisse régionale des Savoie dans des structures juridiques spécifiques.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
Produit net bancaire	491 214	59 779	550 993
Charges d'exploitation	(279 850)	(50 663)	(330 513)
Résultat brut d'exploitation	211 364	9 116	220 480
Coût du risque	(22 060)	(1 264)	(23 324)
Résultat d'exploitation	189 304	7 852	197 156
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 981		4 981
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6		6
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	194 291	7 852	202 143
Impôts sur les bénéfices	(55 461)		(55 461)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
Résultat net	138 830	7 852	146 682
Participations ne donnant pas le contrôle		(3 659)	(3 659)
Résultat net part du Groupe	138 830	4 193	143 023

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
Actifs sectoriels	24 595 872	4 989 550	29 585 422
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	46 849		46 849
- dont écarts d'acquisition			
Total actif	24 595 872	4 989 550	29 585 422

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
Produit net bancaire	470 148	59 374	529 522
Charges d'exploitation	(270 518)	(45 817)	(316 335)
Résultat brut d'exploitation	199 630	13 557	213 187
Coût du risque	(20 050)	957	(19 093)
Résultat d'exploitation	179 580	14 514	194 094
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5 975		5 975
Gains ou pertes nets sur autres actifs	89		89
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	185 644	14 514	200 158
Impôts sur les bénéfices	(52 941)		(52 941)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
Résultat net	132 703	14 514	147 218
Participations ne donnant pas le contrôle		(5 324)	(5 324)
Résultat net part du Groupe	132 703	9 190	141 893

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
Actifs sectoriels	22 914 012	4 773 713	27 687 725
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	46 849		46 849
- dont écarts d'acquisition			
Total actif	22 914 012	4 773 713	27 687 725

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019				31/12/2018			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	138 830	491 214	24 595 782		132 703	470 148	22 914 012	
Italie								
Autres pays de l'Union européenne								
Autres pays d'Europe	4 193	59 779	4 989 550		9 190	59 374	4 773 713	
Amérique du Nord								
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Total	143 023	550 993	29 585 422		141 893	529 522	27 687 725	

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	141 574		133 346	
Banques centrales	320 476		334 245	
Valeur au bilan	462 050		467 590	

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 281	10 014
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	667 119	845 541
Instruments de capitaux propres	10 295	10 082
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	656 824	835 459
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	677 400	855 555
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de capitaux propres		
Titres de dettes		
Prêts et créances		
Instruments dérivés	10 281	10 014
Valeur au bilan	10 281	10 014

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	9 681	9 529
Titres de participation non consolidés	614	553
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	10 295	10 082

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Titres de dettes	656 824	835 459
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 533	11 117
OPCVM	641 291	824 342
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	656 824	835 459

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 440	9 356
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	11 440	9 356

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	11 440	9 356
Valeur au bilan	11 440	9 356

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 499 351	288 142	(19 848)	1 416 074	202 349	(14 584)
Total	1 499 351	288 142	(19 848)	1 416 074	202 349	(14 584)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	12 632	1 001	(861)	10 941	800	(309)
Titres de participation non consolidés	1 486 719	287 141	(18 987)	1 405 133	201 549	(14 275)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 499 351	288 142	(19 848)	1 416 074	202 349	(14 584)
Impôts		(9 913)	182		(7 415)	58
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		278 230	(19 666)		194 935	(14 526)

Placements dans des instruments de capitaux propres par titre

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	12 632	10 941

Titres de participation non consolidés	1 486 719	1 405 133
SACAM MUTUALISATION	678 684	631 665
RUE DE LA BOETIE	589 083	562 644
Autres (1)	218 952	210 824
Total placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 499 351	1 416 074

(1) Titres dont la valeur au bilan est inférieure à 5% du poste " Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables"

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :

- Les titres SACAM Mutualisation et Rue la Boétie codétenus par des entités du groupe Crédit Agricole ;
- Les autres titres dont la détention s'inscrit dans le cadre d'un pôle d'activité stratégique pour l'entreprise ;

Placements dans des Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	1		(10)			
Titres de participation non consolidés	5 127	1 794		371	117	
Total Placements dans des instruments de capitaux	5 128	1 794	(10)	371	117	
Impôts		(12)	3		(17)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		1 782	(7)		100	

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043 291	1 621 004
Prêts et créances sur la clientèle	23 053 240	21 517 647
Titres de dettes	1 099 339	1 147 775
Valeur au bilan	26 195 871	24 286 425

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	101 931	69 896
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	101 929	69 838
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)		
Titres reçus en pension livrée	68	
Prêts subordonnés	6 800	6 262
Valeur brute	108 798	76 159
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	108 798	76 159
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	587 262	86 276
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	1 347 231	1 458 569
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 934 493	1 544 845
Valeur au bilan	2 043 291	1 621 004

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 318	15 060
Autres concours à la clientèle	23 257 445	21 723 951
Avances en comptes courants d'associés	58 340	49 351
Comptes ordinaires débiteurs	68 481	69 214
Valeur brute	23 394 584	21 857 575
Dépréciations	(341 344)	(339 929)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	23 053 240	21 517 647
Opérations de location-financement		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	23 053 240	21 517 647

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	326 963	331 652
Obligations et autres titres à revenu fixe	772 722	816 515
Total	1 099 685	1 148 167
Dépréciations	(346)	(392)
Valeur au bilan	1 099 339	1 147 775

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
<i>En milliers d'euros</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Actifs financiers au coût amorti	225 971	49 721	176 250		225 971	220 287	44 037			220 287	5 684			
Titres de dettes	176 250		176 250		176 250	176 250		176 250		176 250	0			
Prêts et créances	49 721	49 721			49 721	44 037	44 037			44 037	5 684			
Total Actifs financiers	225 971	49 721	176 250		225 971	220 287	44 037			220 287	5 684			
Opérations de location-financement														
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	225 971	49 721	176 250		225 971	220 287	44 037	176 250		220 287	5 684			

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
<i>En milliers d'euros</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Actifs financiers au coût amorti	53 949	53 949			53 949	47 569	47 569			47 569	6 380			
Titres de dettes														
Prêts et créances	53 949	53 949			53 949	47 569	47 569			47 569	6 380			
Total Actifs financiers	53 949	53 949			53 949	47 569	47 569			47 569	6 380			
Opérations de location-financement														
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	53 949	53 949			53 949	47 569	47 569			47 569	6 380			

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

Néant

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

Néant

Au titre de l'exercice, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2019 <i>En milliers d'euros</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche		7 928			7 928		7 928
Belgique				28 285	28 285		28 285
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne		5 285			5 285		5 285
Etats-Unis							
France		34 071		298 588	332 659		332 659
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande		2 784			2 784		2 784
Italie							
Japon							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total		50 068		326 873	376 941		376 941

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite							
Autriche		16 862			16 862		16 862
Belgique		3 722			3 722		3 722
Brésil							
Chine							
Espagne		899			899		899
Etats-Unis							
France		149 895		302 592	452 487		452 487
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie							
Japon							
Lituanie							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays		199 476		28 975	228 451		228 451
Total		419 993		331 567	751 560		751 560

Activité d'assurance

Néant

6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	16 480 085	15 622 205
Dettes envers la clientèle	8 708 614	7 955 845
Dettes représentées par un titre	152 343	162 315
Valeur au bilan	25 341 042	23 740 365

Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 284 570	3 239 350
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	31 450	29 128
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	176 250	
Total	3 460 820	3 239 350
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	67 010	195 746
Comptes et avances à terme	12 952 255	12 187 109
Titres donnés en pension livrée		
Total	13 019 265	12 382 855
Valeur au bilan	16 480 085	15 622 205

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	7 145 929	6 468 046
Comptes d'épargne à régime spécial	72 364	55 940
Autres dettes envers la clientèle	1 490 321	1 431 859
Titres donnés en pension livrée		
Valeur au bilan	8 708 614	7 955 845

Dettes représentées par un titre

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	379	381
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	151 964	161 934
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	152 343	162 315

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	29 432		29 432		9 005	20 427
Prises en pension de titres	68		68			68
Total des actifs financiers soumis à compensation	29 500		29 500		9 005	20 495

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	31 897		31 897		18 653	13 244
Prises en pension de titres						
Total des actifs financiers soumis à compensation	31 897		31 897		18 653	13 244

Compensation – Passifs financiers

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	145 458		145 458		108 135	37 323
Mises en pension de titres	176 250		176 250		887	175 363
Emprunts de titres	175		175			175
Total des passifs financiers soumis à compensation	321 883		321 883		109 022	212 861

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	114 571		114 571		74 080	40 491
Total des passifs financiers soumis à compensation	114 571		114 571		74 080	40 491

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	24 567	20 479
Impôts différés	78 163	77 155
Total actifs d'impôts courants et différés	102 730	97 634
Impôts courants	2 742	3 490
Impôts différés	23 231	24 167
Total passifs d'impôts courants et différés	25 973	27 657

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2019		31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>En milliers d'euros</i>				
Décalages temporaires comptables-fiscaux	77 789		76 941	(201)
Charges à payer non déductibles pour risques et charges non déductibles	51 311		50 432	
Autres différences temporaires	26 478		26 509	(200)
Impôts différés sur réserves latentes	404	8 679	185	7 846
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(3 620)	6 140	(3 489)	3 888
Couverture de flux de trésorerie	1 632	2 463	1 618	3 958
Gains et pertes sur écarts actuariels	2 392		2 056	
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre				
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition				
Impôts différés sur résultat	(31)	14 552	29	16 522
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition				
Total impôts différés	78 163	23 231	77 155	24 167

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs	200 518	181 606
Comptes de stocks et emplois divers	1 097	37
Débiteurs divers (1)	199 322	181 512
Comptes de règlements	99	57
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de régularisation	117 235	116 568
Comptes d'encaissement et de transfert	29 080	38 094
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	562	3 455
Produits à recevoir	58 952	62 847
Charges constatées d'avance	1 277	3 199
Autres comptes de régularisation	27 365	8 974
Valeur au bilan	317 753	298 175

(1) dont 2,1 million d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financier une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs (1)	129 059	89 389
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	86 011	79 149
Versements restant à effectuer sur titres	16 485	10 241
Dettes locatives	26 564	
Autres passifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	209 712	217 201
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	40 432	34 003
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 843	684
Produits constatés d'avance	89 309	86 459
Charges à payer	70 526	93 006
Autres comptes de régularisation	7 603	3 049
Valeur au bilan	338 771	306 591

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient des intérêts dans une entreprise associée, l'entité SETAM, mais dans aucune co-entreprise au sens d'IFRS 12.

	31/12/2019						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>En milliers d'euros</i>							
Entreprises associées							
SETAM	38,13%	49 911		1 920	4 981	49 911	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		49 911		1 920	4 981	49 911	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		49 911		1 920	4 981	49 911	

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

	31/12/2018						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>En milliers d'euros</i>							
Entreprises associées							
SETAM	38,13%	46 844		1 693	5 975	46 844	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		46 844		1 693	5 975	46 844	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		46 844		1 693	5 975	46 844	

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives sont présentées ci-après

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Entreprises associées				
SETAM	N/A	13 063	N/C	130 883

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Entreprises associées				
SETAM	N/A	15 669	N/C	122 854

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Néant

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Néant

6.14 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	2 078		2	(1)			2 079
Amortissements et dépréciations	(1 637)		(66)				(1 703)
Valeur au bilan (1)	441		(64)	(1)			376

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	2 071	2 071		7				2 078
Amortissements et dépréciations	(1 537)	(1 537)		(100)				(1 637)
Valeur au bilan (1)	534	534		(93)				441

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 2 079 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 078 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2019	31/12/2018
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	2 079	2 078
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement		2 079	2 078

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur à compter du 1^{er} janvier 2019 (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" – IFRS 16 Contrats de location).

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	341 006	27 048		65 517	(33 965)	1 160		400 767
Amortissements et dépréciations	(197 021)	(2 584)		(24 930)	23 385	(337)		(201 486)
Valeur au bilan	143 985	24 464		40 587	(10 580)	823		199 281
Immobilisations incorporel								
Valeur brute	74 503	(2 920)		28				71 611
Amortissements et dépréciations	(43 423)	2 584		(25)				(40 864)
Valeur au bilan	31 080	(336)		3				30 747

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	304 717	304 717	44 676	(8 894)		341 006
Amortissements et dépréciations	(188 187)	(188 187)	(17 427)	8 857		(197 021)
Valeur au bilan	116 530	116 530	27 249	(37)		143 985
Immobilisations incorporel						
Valeur brute	75 080	75 080	2	(579)		74 503
Amortissements et dépréciations	(42 480)	(42 480)	(1 496)	553		(43 423)
Valeur au bilan	32 600	32 600	(1 494)	(26)		31 080

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

6.16 Ecarts d'acquisition

Néant

6.17 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	15 897	15 897		9 049		(30)		24 916
Risques d'exécution des engagements par signature	22 443	22 443		52 058		(54 534)		20 036
Risques opérationnels (1)	15 156	15 156		3 561	(230)	(588)		17 899
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	17 461	17 461		1 159	(1 257)	(744)	2 867	19 814
Litiges divers (3)	13 809	13 809		6 245	(538)	(3 196)		16 320
Participations						(86)	308	222
Restructurations								
Autres risques (4)	14 759	14 759		3 543	(6 162)	(1 784)	(308)	10 157
TOTAL	99 526	99 526		75 616	(8 187)	(60 962)	2 867	109 364

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 17 043 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 2 771 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Provisions couvrant essentiellement des litiges clients.

(4) Composée essentiellement par la provision pour charge relative aux intérêts sur DAT à taux progressif.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	15 323	15 323	681		(107)		15 897
Risques d'exécution des engagements par signature	8 561	8 561	14 729	(73)	(16 089)	15 272	22 443
Risques opérationnels	15 031	15 031	6 258	(5 999)	(134)		15 156
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	19 223	19 223	2 613	(135)	(2 081)	(2 494)	17 461
Litiges divers	9 979	9 979	6 282	(546)	(1 906)		13 809
Participations							
Restructurations							
Autres risques	17 362	17 362	3 431	(4 887)	(2 288)	649	14 759
TOTAL	85 479	85 479	33 995	(11 640)	(22 605)	13 427	99 526

(1) Dont 14 718 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 2 741 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Risques sur les produits épargne logement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constitue une provision telle que décrite au point 1.3. « Principes et méthode comptables – Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers passifs financiers – produits de la collecte ». Pour ce faire, elle utilise le modèle national.

Risques d'exécution des engagements par signature

Il s'agit de la couverture des risques supportés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre d'engagements donnés à des contreparties en souffrance. Les risques couverts sont de plusieurs types :

- Plafonds d'ouvertures de crédits non consommés pour les clients CDL (487 milliers d'euros)
- Risques potentiels sur les crédits de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. accusant un retard de 90 jours, pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est porté garant (827 milliers d'euros)
- Autres risques sur engagements donnés pour des clients (4 813 milliers d'euros)
- Provision de buckets sur les engagements de financement sains et de garantie sains (6 858 milliers d'euros).

Les autres mouvements présentés dans ce tableau correspondent à un reclassement comptable des provisions sur engagements de financement et de garantie associés aux créances envers la clientèle. Ces provisions de passifs étaient présentées au 1er janvier 2019 en dépréciation de l'actif.

Risques opérationnels

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre des procédures internes relatives à l'ensemble des opérations de l'établissement, notamment celles portant sur le système d'information.

Engagements sociaux

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 770 milliers d'euros tient compte de l'actualisation.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont partiellement prises en charge par un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Mutuel des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le montant de provisions complémentaires pour primes et indemnités de départ à la retraite de 17 043 milliers d'euros se décompose ainsi : 5 848 milliers d'euros pour la Caisse régionale et 11 195 milliers d'euros pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Litiges divers

Il s'agit principalement de litiges clientèle pour 14 430 milliers d'euros et de litiges concernant les ressources humaines pour 1 890 milliers d'euros.

Autres risques

A 10 157 milliers d'euros, ce poste est principalement composé de :

- 4 687 milliers d'euros au titre d'intérêts sur DAT à taux progressif souscrits par la clientèle
- 2 297 milliers d'euros d'autres provisions pour risques et charges (frais administratifs, assurances courtage, désamiantage des sièges...)

- 3 172 milliers d'euros de provisions dans l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

La provision pour frais de démolition des sièges constaté en 2018 à hauteur de 2 878 milliers d'euros a été utilisée.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	231 033	428 617
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 417 961	1 093 621
Ancienneté de plus de 10 ans	1 270 186	1 270 607
Total plans d'épargne-logement	2 919 181	2 792 845
Total comptes épargne-logement	297 916	294 890
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 217 097	3 087 734

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019 et à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	1 781	2 396
Comptes épargne-logement	10 444	14 939
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	12 225	17 334

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	101	981
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	15 941	8 581
Ancienneté de plus de 10 ans	8 874	6 305
Total plans d'épargne-logement	24 917	15 867
Total comptes épargne-logement	0	30
Total provision au titre des contrats épargne-logement	24 917	15 897

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	15 867	9 049			24 917
Comptes épargne-logement	30		30		
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 897	9 049	30		24 917

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.18 Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 680	17 144
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	3 680	17 144

6.19 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2019

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	Nombre de titres au 01/01/2019	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2019	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 349 596			2 349 596	25,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	2 349 596			2 349 596	25,00%	0,00%
Part sociales	7 048 772			7 048 772	75,00%	100,00%
Dont 64 Caisses Locales	7 048 735			7 048 735	75,00%	100,00%
Dont administrateurs de la Caisse régionale	36			36	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1			1	0,00%	0,00%
Total	9 398 368			9 398 368	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 20 euros et le montant du capital est de 187 967 milliers d'euros.

Actions de préférence

Néant

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 26 mars 2020 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,52 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Les dividendes sont intégralement payés en numéraire conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale.

Dividendes

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016).

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2016	4,39	0.42
2017	4,41	0,54
2018	4,53	0,52
Prévu 2019	4,29	0,52

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 16 528 milliers d'euros en 2019.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2019

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2019 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 26 mars 2020.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice de 134 277 019,46 euros :

- 90 398 918,39 euros à la Réserve Légale
- 30 132 972,79 euros à la Réserve Facultative
- 3 665 361,44 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2019, correspondant à un intérêt de 0,52 euro par part sociale.
- 10 079 766,84 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 4,29 euros par CCA.

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 18 avril 2020.

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts et de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

	Intérêts aux Parts Sociales	Dividendes aux CCA
2018	3 665 361,44 €	10 643 669,88 €
2017	3 806 339,04 €	10 361 718,36 €
2016	2 960 487,60 €	10 314 726,44 €

Il est rappelé par ailleurs que ces intérêts et dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI. »

Instruments financiers à durée indéterminée

Néant

6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2019				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>					

CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	3 662	171 709	4 400
SWISS HOME LOAN	5,50%	48,97%	(3)	-4	
ADRET GESTION	0,01%	0,00%	1	11	
SETAM	61,87%				
Total			3 659	171 716	4 400

	31/12/2018				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>					
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	5 244	163 323	4 961
SWISS HOME LOAN	5,50%	48,97%	80		
ADRET GESTION	0,01%	0,00%		10	
SETAM	61,87%				
Total			5 324	163 333	4 961

Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2019			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
<i>En milliers d'euros</i>				

CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A	5 031 706	59 627	7 960	6 291
SWISS HOME LOAN	151 502	333	-6	-6
ADRET GESTION	158 344	14 544	9 509	9 509
Total	5 341 552	74 504	17 463	15 794

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A	4 806 541	59 183	11 400	13 085
SWISS HOME LOAN	158 152	360	164	164
ADRET GESTION	142 126	(5 955)	(3 936)	(3 936)
Total	5 106 819	53 588	7 628	9 313

6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	462 050					462 050
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 340	967	2 099	13 884	662 612	677 400
Instruments dérivés de couverture	100	1 397	2 397	15 295		19 189
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					1 499 350	1 499 351
Actifs financiers au coût amorti	1 414 550	1 592 568	6 556 752	16 578 966	53 035	26 195 871
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	30 763					30 763
Total actifs financiers par échéance	1 908 804	1 594 931	6 561 248	16 608 145	2 214 997	28 884 625
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	810	2 334	35	8 221	40	11 440
Instruments dérivés de couverture	651	3 009	19 819	110 539		134 018

Passifs financiers au coût amorti	10 092 693	3 664 159	6 646 835	4 937 355		25 341 042
Dettes subordonnées		3 680		(21)	21	3 680
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 224					4 224
Total passifs financiers par échéance	10 098 378	3 673 183	6 666 690	5 056 093	61	25 494 404

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	467 590					467 590
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	102	1 752	4 548	7 566	845 587	855 555
Instruments dérivés de couverture	472	666	4 488	16 257		21 883
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					1 416 073	1 416 074
Actifs financiers au coût amorti	854 359	1 495 676	6 368 389	15 533 631	34 370	24 286 425
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 033					22 033
Total actifs financiers par échéance	1 344 557	1 498 094	6 377 426	15 557 454	2 292 030	27 069 561
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	240	2 333	1 891	4 850	42	9 356
Instruments dérivés de couverture	594	1 962	17 304	85 354		105 215
Passifs financiers au coût amorti	9 477 564	3 224 997	6 125 164	4 910 314	2 325	23 740 365
Dettes subordonnées	4	13 562	3 562	228	(213)	17 144
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 248					2 248
Total passifs financiers par échéance	9 480 649	3 242 855	6 147 922	5 000 746	2 155	23 874 328

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements (1) (2)	(100 702)	(100 196)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(11 087)	(10 280)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(7 094)	(4 534)
Autres charges sociales	(33 942)	(33 450)
Intéressement et participation	(15 640)	(15 895)
Impôts et taxes sur rémunération	(12 702)	(13 072)
Total charges de personnel	(181 167)	(177 426)

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 2 731 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 182 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) Dont médailles du travail pour 119 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 134,3 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018
France	2 426	2 400
Étranger	199	203
Total	2 625	2 603

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone	Toutes	Toutes
Dette actuarielle au 31/12/N-1	44 242	39 830	84 072	80 202
Ecart de change	-	1 433	1 433	1 595
Coût des services rendus sur l'exercice	3 273	3 432	6 705	6 703
Coût financier	631	303	934	794
Cotisations employés	-	1 501	1 501	1 320
Modifications, réductions et liquidations de régime	(3 001)	-	(3 001)	-
Variations de périmètre	(143)	-	(143)	(2 141)
Prestations versées (obligatoire)	(1 428)	(1 120)	(2 548)	(3 493)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(1 440)	(1 665)	(3 105)	370
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 680	2 738	5 418	(1 278)
Dette actuarielle au 31/12/N	44 814	46 452	91 266	84 072

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	272	3 447	3 719	4 669
Charge/produit d'intérêt net	(80)	46	(34)	164
Impact en compte de résultat au 31/12/N	192	3 493	3 685	4 833

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	8 781	2 479	11 260	13 128
Ecart de change	-	128	128	142
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	29	1 011	1 040	(1 102)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(1 440)	(1 665)	(3 105)	370
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 680	2 738	5 418	(1 278)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	1 269	2 212	3 481	(1 869)

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	37 304	32 050	69 354	63 640
Ecart de change	-	1 107	1 107	1 259
Intérêt sur l'actif (produit)	711	257	968	630
Gains/(pertes) actuariels	(29)	(1 011)	(1 040)	1 102
Cotisations payées par l'employeur	2 552	2 476	5 028	4 998
Cotisations payées par les employés	-	1 501	1 501	1 320
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(143)	-	(143)	(94)
Taxes, charges administratives et primes	-	(15)	(15)	(13)
Prestations payées par le fonds	(1 428)	(1 108)	(2 536)	(3 489)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	38 967	35 257	74 224	69 354

Variation de juste valeur des droits à remboursement

Néant

Position nette

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	44 814	46 452	91 266	84 072
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(38 967)	(35 257)	(74 224)	(69 354)
Position nette (passif) / actif fin de période	5 847	11 195	17 042	14 718

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,56% à 0,98%	0,40%	1% à 1,42%	0,77%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1% à 1,25%	0,00%	0,91% à 1,38%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	1,75% à 4%	1,15%	1,58%	1,15%
Taux d'évolution des coûts médicaux	N/A	N/A	1,75 à 4,27%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	9,79%	3 814	-	28,08%	9 901	9 901	18,48%	13 715	9 901
Obligations (2)	82,99%	32 338	-	28,08%	9 901	9 901	56,91%	42 239	9 901
Immobilier	7,22%	2 815		23,40%	8 251		14,91%	11 066	
Autres actifs (3)	0,00%	-		20,43%	7 204		9,71%	7 204	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

(2) Dont instruments émis par les entités : aucun

(3) Cash contrat d'assurance

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

IFC :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,88 % ;

- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,11 %.

Retraite :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,21 % ;

- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,32 %.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, une cotisation exceptionnelle de capitaux constitutifs complémentaires de rentes a été versée pour un montant de 2 342 milliers d'euros.

7.5 Autres avantages sociaux

Rémunération variable collective : La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont le montant et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque caisse régionale.

Les accords en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie permettent de rémunérer par le biais d'une prime de performance, la contribution personnelle de chaque salarié à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

La participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation, est d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

L'intéressement représente quant à lui un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise, et du développement indispensable à son activité. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice et sur le niveau de la participation.

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE), permet aux salariés de la société de constituer, avec son aide, par le biais de l'abondement, un portefeuille d'épargne investi en valeurs mobilières ou monétaires. Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années (hors motifs légaux de déblocage anticipé) mais elles sont, en contrepartie, exonérées d'impôt sur le revenu.

Engagements en matière de médailles : les primes exceptionnelles, versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de prestations définies, ces engagements sociaux ont été calculés selon le principe retenu par le groupe Crédit Agricole.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 5 847 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2019.

7.6 Paiements à base d'actions

Néant

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 10 directeurs ainsi que les 22 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2019 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 4 775 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2 686 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2019, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 232 milliers d'euros.

8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles détenues en propre	172 205	143 985
Droits d'utilisation des contrats de location	27 075	
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	199 281	143 985

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est preneur d'actifs qui concernent uniquement des baux immobiliers.

Les informations relatives aux contrats dont Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilier								
Valeur brute	-	27 049	-	13 238	(7 706)	611		33 192
Amortissements et dépréciations	-	(2 583)	-	(4 228)	754	(60)		(6 117)
Total Immobilier	-	24 466	-	9 011	(6 952)	550		27 075
Mobilier								
Valeur brute	-	-	-	-	-	-		-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-		-
Total Mobilier	-	-	-	-	-	-		-
Total Droits d'utilisation	-	24 466	-	9 011	(6 952)	550		27 075

Echéancier des dettes locatives

	31/12/2019
--	------------

<i>(en milliers d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	3 912	12 779	9 873	26 564

Détail des charges et produits de contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(151)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(151)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(3 366)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	-
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	12
Total Charges générales d'exploitation	(3 354)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(4 221)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(4 221)
Total Charges et produits de contrats de location	(7 726)

Montants des flux de trésorerie de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(3 517)

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Néant

9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	2 601 468	2 718 933
Engagements de financement	1 816 221	1 553 578
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 816 221	1 553 578
Ouverture de crédits confirmés	844 864	702 823
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	911	1 268
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	843 953	701 555
Autres engagements en faveur de la clientèle	971 357	850 754
Engagements de garantie	785 247	1 165 355
Engagements d'ordre des établissements de crédit	231 842	225 341
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	6 977	476
Autres garanties (1)	224 865	224 865
Engagements d'ordre de la clientèle	553 405	940 014
Cautions immobilières	205 562	610 482
Autres garanties d'ordre de la clientèle	347 843	329 532
Engagements reçus	7 539 931	6 600 350
Engagements de financement	225 026	42 682
Engagements reçus des établissements de crédit	225 026	42 682
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	7 313 655	6 557 668
Engagements reçus des établissements de crédit	2 558 643	2 261 880
Engagements reçus de la clientèle	4 755 012	4 295 788
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	856 392	721 835
Autres garanties reçues	3 898 620	3 573 953

(1) Dont 274 326 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 712 651 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 206 923	4 899 837
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	55	179
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	176 250	-
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 383 228	4 900 016
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté 5 206 923 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 899 837 milliers d'euros en 2018. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté :

- 2 044 429 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 967 860 milliers d'euros en 2018 ;
- 1 072 071 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 102 414 milliers d'euros en 2018 ;
- 2 090 423 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 829 563 milliers d'euros en 2018.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Néant

10 Reclassements d'instruments financiers

Néant

11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	25 096 532	25 696 574	-	3 015 520	22 681 055
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043 291	2 033 801	-	2 033 801	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	689 191	689 170	-	689 170	-
Comptes et prêts à terme	1 347 233	1 337 837	-	1 337 837	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	68	-	-	-	-
Prêts subordonnés	6 800	6 794	-	6 794	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	23 053 240	23 662 774	-	981 719	22 681 055
Créances commerciales	9 584	10 318	-	-	10 318
Autres concours à la clientèle	22 935 003	23 526 659	-	855 922	22 670 737
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	58 328	57 947	-	57 947	-
Comptes ordinaires débiteurs	50 326	67 850	-	67 850	-
Titres de dettes	1 099 339	1 135 920	1 134 264	1 656	-
Effets publics et valeurs assimilées	326 873	337 122	337 122	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	772 466	798 798	797 142	1 656	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	26 195 871	26 832 494	1 134 264	3 017 176	22 681 055

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	23 138 650	23 559 705	-	2 060 998	21 498 707
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 621 004	1 609 136	-	1 609 136	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	156 114	156 291	-	156 291	-
Comptes et prêts à terme	1 458 627	1 446 584	-	1 446 584	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	6 262	6 260	-	6 260	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	21 517 647	21 950 570	-	451 863	21 498 707
Créances commerciales	14 181	15 060	-	-	15 060
Autres concours à la clientèle	21 403 254	21 818 091	-	334 444	21 483 647
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	49 311	48 876	-	48 876	-
Comptes ordinaires débiteurs	50 900	68 543	-	68 543	-
Titres de dettes	1 147 775	1 167 443	1 142 831	24 612	-
Effets publics et valeurs assimilées	331 567	338 827	338 827	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	816 208	828 616	804 004	24 612	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	24 286 425	24 727 148	1 142 831	2 085 610	21 498 707

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	16 480 085	16 468 227	-	16 468 227	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	98 460	98 449	-	98 449	-
Comptes et emprunts à terme	16 205 376	16 193 528	-	16 193 528	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	176 250	176 250	-	176 250	-
Dettes envers la clientèle	8 708 614	8 703 893	-	8 631 529	72 364
Comptes ordinaires créditeurs	7 145 929	7 145 438	-	7 145 438	-
Comptes d'épargne à régime spécial	72 364	72 364	-	-	72 364
Autres dettes envers la clientèle	1 490 321	1 486 091	-	1 486 091	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	152 343	44 122	43 743	379	-
Dettes subordonnées	3 680	3 680	-	3 680	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 344 722	25 219 922	43 743	25 103 815	72 364

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	15 622 205	15 608 726	-	15 608 726	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	224 874	224 873	-	224 873	-
Comptes et emprunts à terme	15 397 331	15 383 853	-	15 383 853	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	7 955 845	7 949 425	-	7 893 485	55 940
Comptes ordinaires créditeurs	6 468 046	6 467 387	-	6 467 387	-
Comptes d'épargne à régime spécial	55 940	55 940	-	-	55 940
Autres dettes envers la clientèle	1 431 859	1 426 098	-	1 426 098	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	162 315	161 925	47 184	379	114 362
Dettes subordonnées	17 144	17 140	10 000	7 140	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	23 757 510	23 737 217	57 184	23 509 730	170 302

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 281	38	10 243	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 281	38	10 243	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	667 119	612 500	49 601	5 018
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	10 295	789	9 506	-
Actions et autres titres à revenu variable	9 681	789	8 892	-
Titres de participation non consolidés	614	-	614	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	656 824	611 711	40 095	5 018
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	656 824	611 711	40 095	5 018
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 533	-	10 515	5 018
OPCVM	641 291	611 711	29 580	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 499 351	51 238	1 448 113	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 499 351	51 238	1 448 113	-
Actions et autres titres à revenu variable	12 632	2 222	10 410	-
Titres de participation non consolidés	1 486 719	49 016	1 437 703	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	19 189	-	19 189	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 195 940	663 776	1 527 146	5 018
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 014	-	10 014	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 014	-	10 014	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	845 541	825 047	16 643	3 851
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	10 082	705	9 377	-
Actions et autres titres à revenu variable	9 529	705	8 824	-
Titres de participation non consolidés	553	-	553	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	835 459	824 342	7 266	3 851
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	835 459	824 342	7 266	3 851
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 117	-	7 266	3 851
OPCVM	824 342	824 342	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 416 074	610 922	805 152	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 416 074	610 922	805 152	-
Actions et autres titres à revenu variable	10 941	2 328	8 613	-
Titres de participation non consolidés	1 405 133	608 594	796 539	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	21 883	-	21 883	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 293 512	1 435 969	853 692	3 851
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 440	-	11 440	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	11 440	-	11 440	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	134 018	-	134 018	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	145 458	-	145 458	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 356	66	9 290	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	9 356	66	9 290	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	105 215	-	105 215	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	114 571	66	114 505	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

Changements de modèles de valorisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas effectué de changement de modèle de valorisation de ses actifs et passifs.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Les instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 sont les TSI Prédica dont la valorisation nous provient mensuellement directement de Crédit Agricole Assurances. Ces titres sont enregistrés à la juste valeur par résultat.

La variation de juste valeur de ces produits enregistrée sur l'exercice 2019 est non significative.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		
		Titres de dettes		
		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM
<i>En milliers d'euros</i>				
Solde d'ouverture (01/01/2019)	3 851		3 851	3 851
Gains /pertes de la période (1)	49		49	49
Comptabilisés en résultat	49		49	49
Comptabilisés en capitaux propres				
Achats de la période	1 118		1 118	1 118
Ventes de la période				
Emissions de la période				
Dénouements de la période				
Reclassements de la période				
Variations liées au périmètre de la période				
Transferts				
Transferts vers niveau 3				
Transferts hors niveau 3				
Solde de clôture (31/12/2019)	5 018		5 018	5 018

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	57
Comptabilisés en résultat	57
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Néant

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Néant

11.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Néant

12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Bilan Actif

Impacts : L'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 au 1^{er} Janvier 2019 a eu pour impact d'inscrire à l'actif du bilan consolidé le montant des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	467 590	-	467 590
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	855 555	-	855 555
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	10 014	-	10 014
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	845 541	-	845 541
Instrument dérivé de couverture	21 883	-	21 883
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 416 074	-	1 416 074
<i>Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
<i>Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 416 074	-	1 416 074
Actifs financiers au coût amorti	24 286 425	-	24 286 425
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 621 004	-	1 621 004
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	21 517 647	-	21 517 647
<i>Titres de dettes</i>	1 147 775	-	1 147 775
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 033	-	22 032
Actifs d'impôts courants et différés	103 465	5 831	97 634
Comptes de régularisation et actifs divers	298 175	-	298 175
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	46 849	-	46 849
Immeubles de placement	441	-	441
Immobilisations corporelles	175 984	24 466	143 984
Immobilisations incorporelles	27 930	(337)	31 080
Ecarts d'acquisition	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	27 722 405	29 960	27 687 725

(1) L'impact IFRS 16 en immobilisations incorporelles correspond au reclassement des droits au bail de la rubrique « Immobilisations incorporelles » vers la rubrique « Immobilisations corporelles ».

Bilan Passif

Impacts IFRS 16 et reclassement des provisions sur risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat au 1^{er} janvier 2019

(en milliers d'euros)	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 356	-	9 356
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	9 356	-	9 356
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	105 215	-	105 215
Passifs financiers au coût amorti	23 740 365	-	23 740 365
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	15 622 205	-	15 622 205
<i>Dettes envers la clientèle</i>	7 955 845	-	7 955 845
<i>Dettes représentées par un titre</i>	162 315	-	162 315
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 248	-	2 248
Passifs d'impôts courants et différés	33 488	5 831	27 657
Comptes de régularisation et passifs divers	335 440	24 129	306 591
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Provisions	99 526	-	99 526
Dettes subordonnées	17 144	-	17 144
Total dettes	24 342 782	29 960	24 308 102
Capitaux propres	3 379 624	-	3 379 624
Capitaux propres part du Groupe	3 216 291	-	3 216 291
Capital et réserves liées	525 200	-	525 200
Réserves consolidées	2 341 382	-	2 341 382
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	207 815	-	207 815
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-
Résultat de l'exercice	141 893	-	141 893
Participations ne donnant pas le contrôle	163 333	-	163 333
TOTAL DU PASSIF	27 722 405	29 960	27 687 725

13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
CADS Développement	Contrôle exclusif	30/11/2019	Date de l'arrêté annuel de la filiale
SETAM	Influence notable	30 novembre 2018 majoré du résultat prévisionnel de la période allant du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019 selon le dernier atterrissage connu	Date de l'arrêté annuel de la filiale et information financière non disponible

13.1 Information sur les filiales

13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Néant

13.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un fonds dédié consolidé : Adret Gestion. Ce fonds est détenu à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

« Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 677 millions d'euros aux FCT.

13.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Mutuel des Savoie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements bancaires et financiers									
64 Caisses Locales	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA	Intégration globale		Suisse		Filiale	54%	54%	54%	54%
Divers									
FCP Adret Gestion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SASU CADS Développement	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CADS Capital	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Sociétés de titrisation des Savoie	Intégration globale	Création du FCT CA 2019	France		Opération de titrisation	100%	100%	100%	100%
SETAM	Mise en équivalence		France		Filiale	38,13%	38,13%	38,13%	38,13%
Swiss Home Loan (SPV CANB)	Intégration globale		Suisse		Opération de titrisation	100%	100%	51%	51%

Au 31 décembre 2019 le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat 2015, Crédit Agricole Habitat 2017, Crédit Agricole Habitat 2018 et Crédit Agricole Habitat 2019 a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

14 Participations et entités structurées non consolidées

14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 499 175 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 405 133 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2019	31/12/2018	
BISSY 1	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
INVESTISSEURS DES ALPES	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
ADELA	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
CAHS IMMO	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
FONCIERE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CRÉDIT AGRIOCLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT	FRANCE	46%	46%	Entité non significative
CAHS INVEST	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CADS IMMOBILIER	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT ANNECY (EX MW GESTION ET TRANSACTION)	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT SAVOIE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT GENEVOIS	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE ARC ALPIN	FRANCE	50%	50%	Entité non significative
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE PATRIMOINE SAVOIE	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
VAL THORENS LE CAIRN	FRANCE	53%	42%	Entité non significative
CADS PROMOTION	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
LE RELAIS DE VALFREJUS	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
PERFORM SPIRIT INDUSTRY	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE	FRANCE	95%	95%	Entité non significative
GROUPE PAN EUROPEENNE	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
SQUARE HABITAT NEUF DES SAVOIE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
BIONNASSAY M&P TECHNOLOGY	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION	FRANCE	20%	N/A	Entité non significative

14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Titres de participation non consolidés</i>	<i>Siège social</i>	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (KEUR) (1)	Résultat du dernier exercice (KEUR) (1)
		31/12/2019	31/12/2018		
DOMAINE SKIABLE FLAINE	FRANCE	14%	14%	28 333	1 369
SOCIETE DES 3 VALLEES	FRANCE	12%	12%	108 852	5 623

(1) Le montant des capitaux propres et le résultat du dernier exercice peuvent être omis lorsque, en raison de leur nature, leur divulgation porterait gravement préjudice à une des entreprises auxquelles elles se rapportent. Dans ce cas, il est fait mention du caractère incomplet des informations données.

La présente annexe aux comptes consolidés 2019 ne présente que les titres à caractère significatif.

14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2019, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances (prêts habitat). Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules.

Fonds de placement

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, l'implication du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans les tableaux ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2019															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	626 972-	626 972-	-	626 972-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	626 972-	626 972-	-	626 972-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	16 390 712-				-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2018														
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)		
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale	
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
<i>En milliers d'euros</i>															
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	814 267	814 267	-	814 267	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	814 267	814 267	-	814 267	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	18 577 242	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

15 Événements postérieurs au 31 décembre 2019

➤ Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale des Savoie, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 75,7 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 25,6 millions d'euros.